

Monsieur Olivier NIGGLI
Directeur général
AGENCE MONDIALE ANTI-DOPAGE
Avenue de Rhodanie 54
CH-1007 Lausanne

LETTRE OUVERTE

Neuville sur Sarthe, le 28 Septembre 2017

Monsieur le Directeur Général,

Qu'attendez-vous !

Depuis la date de création du Mouvement Pour un Cyclisme Crédible (MPCC) nous interpellons régulièrement votre agence sur la problématique des corticoïdes et depuis 2013 nous demandons l'interdiction du TRAMADOL.

Nous sommes confrontés toujours aux mêmes réponses qui apparaissent comme la volonté politique contenue dans la maxime : « attendre et voir venir »

Vos réponses sont en effet toujours les mêmes : « nous mettons en place une commission, nous transmettons au groupe de travail, nous continuons le monitoring »

Permettez-moi de vous faire un rappel historique depuis la création du MPCC en 2007.

- Jusqu'en 2007, il était instauré un carnet de santé où tous les médicaments qui étaient prescrits aux coureurs étaient inscrits et dans lequel figuraient également les AUT.
- À compter de la création du MPCC, celui-ci vérifiait par l'intermédiaire d'un expert médical extérieur les carnets de santé des coureurs.
- En 2007 le carnet de santé des coureurs a disparu et compte tenu des difficultés rencontrées, le MPCC a décidé en 2008 :

-en cas d'infiltration de corticoïdes une prescription de huit jours d'arrêt était délivrée au coureur concerné.

-Des dosages sanguins inopinés de la cortisolémie étaient mis en place avec arrêt immédiat de la compétition en cas de cortisolémie anormalement basse.

- À cette même date, une demande formelle été faite aux instances internationales et nationales aux fins de réintroduire une réglementation sur les corticoïdes notamment par la vérification du taux de cortisol

Des contrôles par prélèvement sanguin sur les coureurs appartenant aux équipes MPCC sont régulièrement appliqués, ce qui représente environ 70% du peloton mondial concerné.

À ce jour pour votre information, MPCC a effectué 2953 contrôles et seulement quatorze ont révélé un taux anormalement bas dont un en 2017, ceci grâce à l'implication des équipes membres de MPCC.

Tous les experts, y compris des experts anglo-saxons, s'accordent à préciser qu'un réel problème de santé peut se poser en cas de cortisolémie anormalement basse.

Les experts endocrinologues qui ont écrit sur ce thème ont émis des avis dans ce sens, avis que nous tenons à votre disposition.

QU'ATTENDEZ-VOUS !

Tous les experts et les médecins responsables s'accordent pour indiquer qu'un taux de cortisol anormalement bas est dangereux pour la santé du sportif en cas de stress et de chute notamment. La littérature internationale confirme ce risque.

Tous s'accordent à préciser et à constater qu'un taux de cortisol anormalement bas ne peut être provoqué que par la prise externe de corticoïdes qu'elle soit licite ou non.

QU'ATTENDEZ-VOUS !

Cette problématique de la mise en danger du sportif s'accompagne de la constatation avérée, confirmée par votre agence, que les glucocorticoïdes contribuent à améliorer la performance sportive.

La correspondance de la présidente de la commission médicale de santé et de recherche de l'agence mondiale antidopage en date du 8 septembre 2015 est d'ailleurs éloquente en la matière.

La problématique selon votre agence reste que rien ne permet de distinguer lors des contrôles si une absorption a eu lieu par une voie autorisée ou par une voie interdite et que la question de l'interdiction complète en tout temps divise les experts.

Cette situation n'est pas acceptable, comme n'est pas acceptable, **après avoir constaté que de tels produits améliorent la performance sportive**, de les autoriser même sous certaines conditions en compétition !

QU'ATTENDEZ-VOUS !

Faut-il qu'il y ait un problème grave dont on découvrira que l'origine est la prise de corticoïdes entraînant une cortisolémie effondrée pour que votre agence prenne les mesures adéquates ?

Depuis maintenant 10 ans, sur la base du volontariat, MPCC effectue des contrôles sur les plus grandes compétitions internationales du calendrier mondial.

La solution existe donc réellement et préserve l'essentiel c'est-à-dire la santé des coureurs.

Le moment est venu pour l'AMA de prendre des décisions ~~essentielle~~s définitives et nous vous rappelons le contenu de vos déclarations lors d'une interview le 8 mars 2017 :

« L'AMA envisage une interdiction totale des corticoïdes, pendant les compétitions et en dehors... cette interdiction rendrait plus difficile l'obtention d'une AUT. On n'en est à un point où il nous faut ouvrir un nouveau débat. Selon moi le système n'est pas bon. »

Nous savons tous, et vos propos du 8 mars 2017 le confirment, que le système des AUT engendre de terribles effets pervers dont profitent certains pour améliorer leurs performances sportives.

NOUS NE POUVONS PLUS ATTENDRE. VOUS DEVEZ AGIR

Le MPCC attire également votre attention, ainsi que celle de l'UCI, depuis 2013, sur la problématique liée à l'usage d'un médicament détourné qui est le TRAMADOL.

Ce médicament, plus précisément ce produit, est utilisé pour masquer la douleur.

Nous savons tous qu'en sport, et notamment en cyclisme, l'absence de douleurs masquées par un médicament tel que le TRAMADOL est une amélioration déguisée de la performance.

L'ensemble des médecins des équipes cyclistes professionnelles et notamment celle adhérant au mouvement, appuyées par les experts médicaux, ont mis en avant des effets secondaires réellement très importants au point d'en demander l'interdiction à la vente.

Le TRAMADOL est un antalgique de niveau II aux effets secondaires nombreux et dangereux chez des sportifs notamment conducteurs d'engin.

Une réelle dépendance fait suite à des prescriptions à but antalgique, le sevrage est difficile même à dose thérapeutique.

Les médecins des équipes membres du MPCC se sont engagés et s'obligent à ne pas utiliser le TRAMADOL en compétition.

L'UCI, enfin, vous a adressé l'an dernier un **dossier complet** demandant l'interdiction du TRAMADOL en compétition et la seule réponse de l'agence a été : monitoring c'est-à-dire « surveillons et attendons ».

UNE NOUVELLE FOIS, QU'ATTENDEZ-VOUS ?

Vous comprendrez que pour notre mouvement et nos membres, nous trouvons que 10 ans c'est un peu long pour des sujets où tout le monde est d'accord que ce soit pour la santé des coureurs ou pour considérer que ces produits constituent des substances améliorant la performance.

Votre agence est avant tout une agence antidopage, qui doit aussi prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la santé des coureurs et des sportifs professionnels en général.

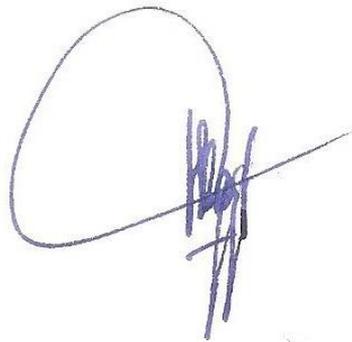
La santé, 3^{ème} volet des missions de l'AMA, n'est pas prise en considération, et sa responsabilité est directement engagée.

Je profite de la présente pour m'interroger sur les suites qui ont pu être données au dossier PUERTO ! Qu'en est-il exactement de la position de l'AMA ?

Le cyclisme, encore une fois, n'a pas été traité de la même manière que tous les autres sports, en particulier dans ce dossier, alors que rappelons-le, selon ses obligations, tous les sportifs du monde relèvent du même règlement, de quasiment la même liste de produits interdits et des mêmes sanctions.

NOUS NE POUVONS PLUS ATTENDRE. NOUS SOMMES LAS !

Persuadé du bien-fondé de nos remarques et de nos demandes réitérées, et dans l'attente de votre réponse, Croyez, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Roger Legeay
Président MPCC